
RAPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la gestion de la dette.

Le DOB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal. Il y a lieu d'indiquer en outre qu'il est prévu de voter le budget primitif 2020, le 30 juin prochain.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Monde, Zone Euro et Territoire National

Monde : de l'indice mondial d'incertitude sur la politique économique en 2019 à l'incertitude des conséquences du Covid-19 en 2020

L'année 2019 a été caractérisée par un degré d'incertitude record sur la politique économique, rappelant ainsi l'importance du facteur géopolitique. La Guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis (le « Trade war »), le Brexit au Royaume-Uni ont eu un impact direct sur le volume des exportations et les principaux indicateurs d'activité ont signalé une décélération globale.

Fin 2019, les prévisionnistes s'engagent sur une projection de reprise, pour 2020 avec un taux de croissance de 3.1% au niveau Monde.

Projection de reprise, vite stoppée par l'arrivée du « Grand Confinement » comme l'appelle désormais le FMI, en référence à la Grande Dépression de 1929. C'est une récession mondiale que prédit le FMI avec un recul de la croissance estimé à 3% en 2020 et en prenant l'hypothèse d'une diminution de la pandémie de Covid-19 au second semestre 2020. Une chute qui pourrait continuer en 2021. Seuls les pays émergents d'Asie enregistrent une croissance positive.

Dans son rapport d'avril 2020 sur « Les perspectives de l'économie mondiale », le FMI affiche les taux de croissance du PIB suivants :

Latest World Economic Outlook Growth Projections

The COVID-19 pandemic will severely impact growth across all regions.

(real GDP, annual percent change)	PROJECTIONS		
	2019	2020	2021
World Output	2.9	-3.0	5.8
Advanced Economies	1.7	-6.1	4.5
United States	2.3	-5.9	4.7
Euro Area	1.2	-7.5	4.7
Germany	0.6	-7.0	5.2
France	1.3	-7.2	4.5
Italy	0.3	-9.1	4.8
Spain	2.0	-8.0	4.3
Japan	0.7	-5.2	3.0
United Kingdom	1.4	-6.5	4.0
Canada	1.6	-6.2	4.2
Other Advanced Economies	1.7	-4.6	4.5

Europe : une croissance déjà affaiblie en 2019

Après avoir ralenti de 1.9% en 2018 à 1.2% en 2019, la croissance du PIB en zone euro devait atteindre 0.8% en 2020, essentiellement en raison de la faiblesse de la croissance allemande (0.5% en 2019 et 2020). La plupart des indicateurs du climat d'affaires ont connu une détérioration mais la résilience de la demande intérieure et la politique monétaire accommodante de la BCE évitent la projection de récession.

En 2020, les pays de l'Europe sont particulièrement touchés par la pandémie du Covid-19.

Les Vingt-Sept ont rapidement réagi à la crise sanitaire en adoptant des mesures nationales avec des stratégies et des rythmes variés. Mi-mai, un passage à la vitesse supérieure guidé par l'urgence économique est lancé, que les gouvernements tentent de concilier au mieux avec l'impératif de prudence face au risque de recrudescence de l'épidémie.

France : une dynamique intérieure en 2019 brisée par la pandémie

Les dépenses d'investissement des entreprises et de consommation des ménages en 2019 sont dynamiques voir en accélération sur les derniers trimestres. La faiblesse des taux d'intérêt a également été un facteur de soutien de l'activité économique en favorisant les crédits à la consommation et au logement. L'estimation actuelle de l'inflation à 1% devrait rester stable, à ce niveau, en 2020.

Mais l'arrivée de la pandémie a renversé les projections. Avec la diminution des dépenses de loisirs, de transports et d'équipement, la situation de confinement s'est ainsi traduite pour certains ménages par une forte augmentation de l'épargne. Les Français dépenseront-ils cette épargne avec le retour progressif à la normale, facilitant ainsi la reprise économique ?

Ou la prudence, l'incertitude du lendemain, la peur du chômage les pousseront-ils à la conserver comme épargne de précaution ? Sans oublier les personnes dont les revenus ont été fragilisés : indépendants, salariés indemnisés partiellement.

Les incertitudes sont multiples, et ne se lèveront pas avant le second semestre de 2020.

« le confinement et la sortie du confinement ne sont pas des chocs symétriques : l'un fut soudain, l'autre sera graduel ».

Selon la note de conjoncture d'avril 2020 de l'INSEE et en tenant compte du dé-confinement progressif – et avec toute la prudence de rigueur – l'année 2020 se solderait par une baisse de 8 à 10% du PIB.

Début Juin, le gouvernement français annonce -11% d'évolution de la croissance et 11.4% de déficit public suite aux mesures de soutien de l'économie dans le cadre de la pandémie.

LA SITUATION DES FINANCES LOCALES

CONTEXTE GENERAL

La situation financière des collectivités à fin 2019 était bonne. Les collectivités étaient par ailleurs parvenues à un niveau inédit de maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement, dont le rythme de progression était inférieur à l'inflation ; évolution attendue dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022. Certaines charges ont été pourtant difficiles à maîtriser : les fluides ont suivi l'évolution erratique des cours du pétrole, les charges de personnel évoluent également dans le cadre de l'évolution des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR).

Enfin, les collectivités ont affiché une capacité d'emprunt réelle. Leur dette s'établissait à environ 175 milliards d'euros, avec une capacité de désendettement stabilisée à 4,5 ans, pour un seuil de risque estimé par l'État à 12 ans pour le bloc communal.

Cette situation a mis la grande majorité des collectivités en capacité d'absorber un choc transitoire.

En avril 2020, le Gouvernement évalue entre 7 et 10% la baisse des recettes des collectivités en lien avec la crise sanitaire du COVID-19. À très court terme, la crise sanitaire impacte surtout les recettes tarifaires des collectivités : cantines scolaires, équipements sportifs et culturels, redevances d'occupation du domaine public... Cela quand il leur faut continuer à assumer les coûts correspondants, en termes de dépenses de personnels ou d'investissement. Cette situation pose un problème de trésorerie immédiat.

Les effets immédiats en dépenses – par exemple liés à l'accueil gratuit des enfants de personnels soignants, au portage de repas à domicile - semblent en général peu importants ; mais on ne doit pas oublier les achats de matériel de protection pour lesquels les collectivités ont été largement sollicitées, et le versement éventuel d'une prime à une partie des agents territoriaux. C'est surtout à partir de 2021 que les effets de la crise sanitaire devraient se faire sentir en recettes, sur la CVAE mais aussi sur la CFE, voire la taxe foncière. Ceci en raison d'une baisse de la croissance, et de la disparition de certaines entreprises. Il est probable que l'écho de la pandémie se fera sentir durant 2 ou 3 années.

La Loi de finances de 2020 montre une certaine stabilité dans les dotations et la péréquation verticale, il présente une refonte de la fiscalité locale (année charnière de la taxe d'habitation).

Depuis la pandémie, trois lois de finances rectificatives sont sorties en date des 23/03, 25/04, 10/06 et 56 ordonnances.

Les dotations :

- Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse dans la LFI 2020 : ces transferts financiers atteignent 115.7 milliards €, en hausse de 3.3% par rapport à la LFI 2019 ; évolution principalement due au dégrèvement progressif de la taxe d'habitation et à l'évolution des concours financiers représentés à 90% par la DGD (dotation générale de décentralisation), la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local, la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSI) ;
- Un niveau de DGF stabilisé en 2020 à hauteur de 26.8 milliards € ;
- Pérennisation du pacte de stabilité des communes nouvelles : maintien ou augmentation de la dotation forfaitaire et des dotations de péréquation, ajout d'une dotation de consolidation ;
- Baisse limitée des variables d'ajustement : la LFI prévoit une minoration de 151 millions € des variables d'ajustement dont la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle du bloc communal (10 M€) ;
- Élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des réseaux à compter du 01/01/2020 ;
- Décalage de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA du 01/01/2020 au 01/01/2021 ;
- Dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité : créée dans la LFI 2019 à destination des communes de moins de 10 000 habitants situées en zone Natura 2000, elle est supprimée en 2020 pour aller plus loin et s'étendre aussi sur les zones de parc national ou de parc naturel marin ;
- Création d'une dotation budgétaire pour compenser les frais liés à la protection du maire et des élus pour les communes de moins de 3500 habitants ;

La péréquation :

- Péréquation verticale à hauteur de 190M €, montant similaire à 2019 ;
- Augmentation du FSRIF (fonds de solidarité des communes de la région IDF) : 350M € (+20 M€ par rapport à 2019) ;
- Affectation d'une fraction complémentaire de TVA et création d'un fonds de sauvegarde aux départements ;
- Fonds unique de péréquation des DMTO pour les départements ;

La fiscalité :

- Suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales : la LFI 2020 instaure quelques ajustements :
 - o La base de TH est revalorisée de 0.9% alors que le taux ainsi que les abattements sont figés aux valeurs de 2019 pour calculer le montant versé par l'Etat au titre du dégrèvement et du produit TH pour les 20% des ménages restant soumis au paiement de la TH ;
 - o Le produit lié aux hausses de TH votées en 2018 et/ou 2019 est uniquement dû par les 20% des ménages restants dès 2020 ;
 - o La suppression de la TH génère des impacts :

- La taxe de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et la taxe spéciale d'équipement (TSE) pèseront plus fortement sur les 3 autres impôts directs ;
 - La contribution à l'audiovisuel public sera désormais adossée à l'impôt sur le revenu ;
 - Les communes et EPCI à fiscalité propre ne percevront plus la TH dès 2021. Cette recette sera affectée au budget de l'Etat en 2021 et 2022 ;
- Ajustement de la taxe de séjour :
 - Suppression dès 2020 de la possibilité aux collectivités d'opter pour le mode de calcul forfaitaire pour les hébergements sans classement ou attente ;
 - Création d'une nouvelle catégorie d'hébergement touristique pour les auberges collectives soumis à la taxe de séjour ;
 - Les professionnels de l'hébergement doivent désormais reverser les produits liés à la taxe de séjour en 2 fois dans l'année contre 1 fois en fin d'année ;
 - Prolongement de 3 ans de l'exonération de fiscalité locale (taxe foncière bâti, CET) en faveur des jeunes entreprises ;
 - Possibilité aux collectivités d'appliquer des exonérations pérennes, partielles ou totales de CET (contribution économique territoriale) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) en faveur des activités commerciales situées dans les communes rurales ;
 - Possibilité aux collectivités d'appliquer des exonérations pérennes, partielles ou totales de CET (contribution économique territoriale) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) en faveur des activités commerciales ou artisanales situées dans les communes ayant conclu une convention de revitalisation de territoire (ORT);
 - Nouvelles dispositions concernant l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) ;
 - Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation et simplification des procédures d'évaluation des locaux professionnels

LES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le projet de budget pour 2020 a été révisé pour la troisième fois. Le nouveau projet de loi de finances rectificative, qui a été présenté mercredi 10/06, entérine une rallonge budgétaire de 40 milliards d'euros. Cette somme vient s'ajouter aux 110 milliards du plan d'urgence annoncé mi-avril et aux 300 milliards de prêts garantis par l'État, accordés aux entreprises durant le confinement.

Par ailleurs, le dispositif de chômage partiel est renforcé de 5 milliards d'euros pour atteindre les 30 milliards au total. Enfin, 4,5 milliards sont débloqués pour renflouer les caisses des collectivités territoriales dont 1.75 milliards d'euros aux communes et intercommunalités, le gouvernement espère atténuer les conséquences d'une crise économique et sociale due au coronavirus, dont l'ampleur va mettre à rude épreuve les finances locales. Cette somme permet d'éponger une partie des pertes engendrées par l'épidémie, évaluées à environ 3,2 milliards d'euros.

RETROSPECTIVE 2019 : LA CONTINUITÉ DES OBJECTIFS : maîtrise des coûts et investissements

En 2019, la ville poursuit son souhait d'investir dans l'amélioration de ses bâtiments publics et de sa voirie. Elle a intégré, de plus, deux grosses opérations représentées par l'aménagement de la Place Poussin et la restauration de la Collégiale.

Autre objectif poursuivi et atteint : l'optimisation des coûts au regard des charges de fonctionnement à caractère général qui diminuent d'année en année et l'optimisation des recettes de fonctionnement avec la volonté, en même temps de poursuivre une baisse de la fiscalité et de ne pas faire évoluer les tarifs publics municipaux.

Les charges de personnel évoluent dans un cadre de renforcement des compétences et d'amélioration des services à la population par le recours également à divers contrats de courte durée (Pec, Clas).

Enfin, la recherche permanente d'optimisation de financement par les subventions et le recours à l'emprunt à de meilleurs taux permettent de rester dans une situation financière raisonnable.

LES GRANDES LIGNES PROVISOIRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

✓ **Section de fonctionnement – Dépenses**

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Budget primitif 2019	Réalisé prévisionnel Dépenses de fonctionnement 2019
Charges à caractère général	1 858 237	2 053 065	2 011 217	1 958 833
Charges de personnel	4 486 939	4 837 583	4 874 609	4 872 578
Autres charges de gestion courante	1 292 579	1 308 581	1 328 548	1 311 011
Atténuation de charges	0	2 407	5 835	3 407
Charges financières	290 673	266 756	262 000	249 540
Charges exceptionnelles	1 145	321 333	68 430	67 960
Dépenses imprévues	0	0	0	0
TOTAL DEPENSES REELLES	7 929 573	8 789 725	8 550 639	8 463 329
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	572 606	228 738	238 000	216 783
TOTAL	8 502 179	9 018 463	8 788 639	8 680 112

Les dépenses réelles 2019 sont inférieures à celles prévues au budget primitif et inférieures à celles de 2018. Elles sont le résultat d'économies sur les charges à caractère général et autres charges de gestion courante, un budget maîtrisé sur les charges de personnel et un coût moindre sur les charges financières.

Les charges à caractère général : le niveau des fluides est maintenu ; on note une économie sur les charges d'entretien et réparations, grâce aux investissements des dernières années et des travaux en régie.

Les autres charges de gestion courante : l'économie constatée sur ces charges concerne essentiellement la gestion de la collecte des déchets par le Sygom.

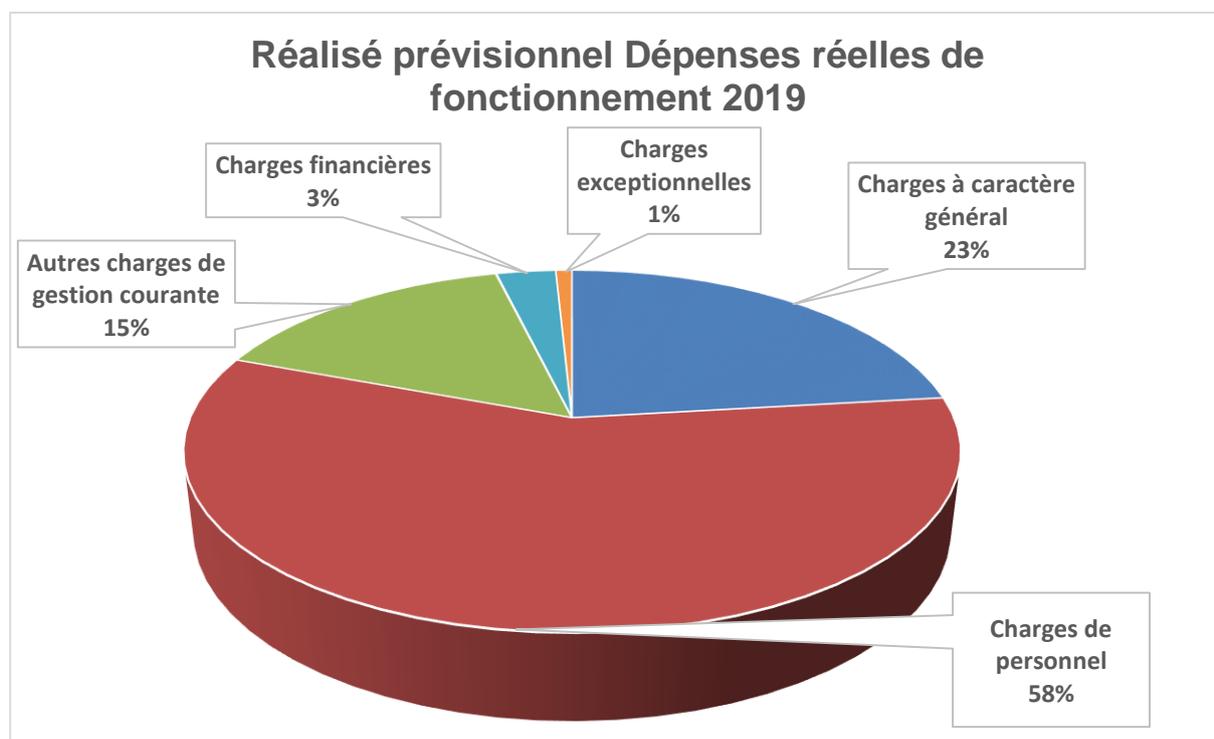
Les charges de personnel : elles sont conformes au budget.

Le ratio des charges de personnel représente 57,5 % dans la répartition des dépenses de 2019 ; il était de 55% en 2018 et 56% en 2017.

Elles intègrent les impacts liés au GVT, aux contrats PEC (Parcours Emploi Compétence), aux contrats CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire), départs à la retraite et recrutements pour remplacement la même année.

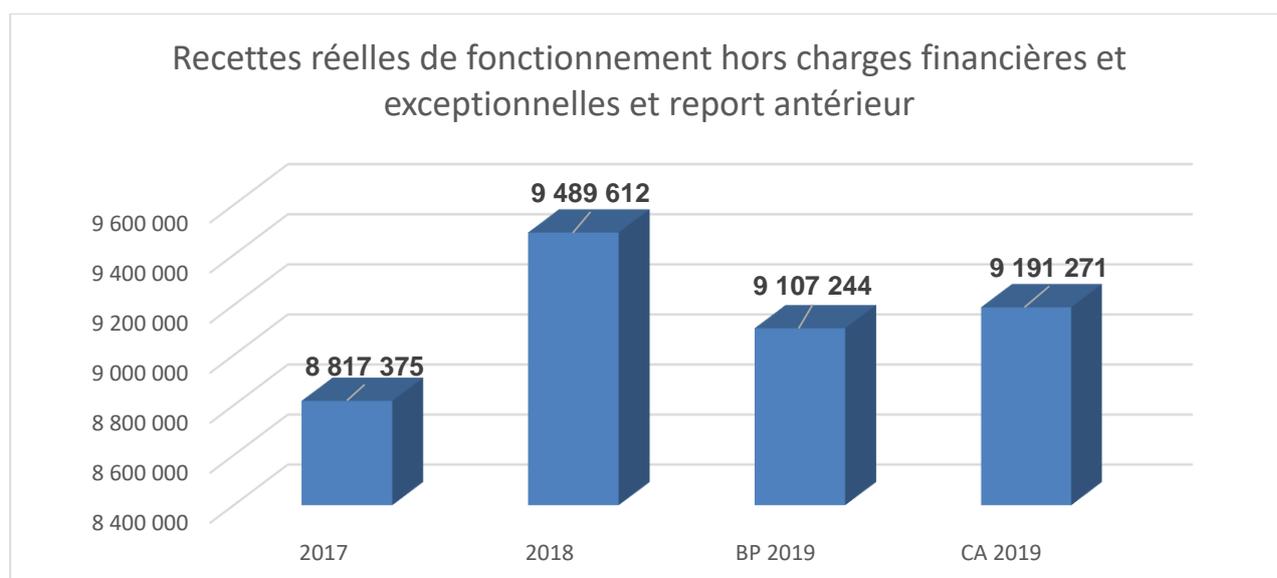
Les charges financières : elles sont inférieures par rapport à 2018 et au budget primitif du fait d'une évolution positive de la charge de la dette et de taux d'emprunt moins élevés que prévus.

Les charges exceptionnelles : elles contiennent en 2019 (mais aussi en 2020) une pénalité de 52 K€ sur les contributions au FIPHFP sur la période de 2011 à 2014 soit un total de 104 k€ sur les 2ans.

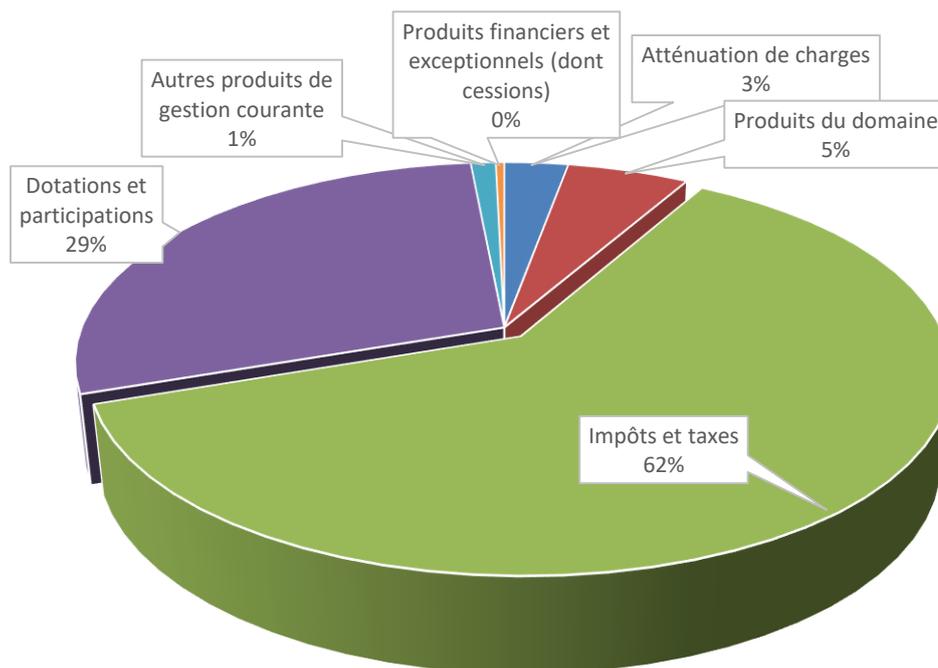


✓ Section de fonctionnement - Recettes

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Budget primitif 2019	Réalisé prévisionnel Recettes de fonctionnement 2019
Atténuation de charges	185 616	316 583	265 691	262 828
Produits du domaine	532 253	832 313	483 568	501 119
Impôts et taxes	5 511 118	5 642 866	5 660 649	5 670 746
Dotations et participations	2 487 925	2 574 666	2 597 660	2 653 664
Autres produits de gestion courante	100 462	123 185	99 676	102 913
Produits financiers et exceptionnels (dont cessions)	400 227	82 205	32 482	34 952
Excédent de fonctionnement reporté N-1	126 479	1 388 221	359 190	359 190
TOTAL RECETTES REELLES	9 344 082	10 960 038	9 498 916	9 585 413
TOTAL RECETTES D'ORDRE	445 887	424 720	424 720	424 720
TOTAL	9 789 969	11 384 758	9 923 636	10 010 133



Réalisé prévisionnel Recettes de fonctionnement 2019



Les recettes d'investissement sont légèrement supérieures de 87 k€ aux recettes attendues dont :

- Dotations et participations : +56
 - o Dotations : -13 k€, principalement dus à une baisse de la dotation nationale de péréquation ;
 - o Participations : le travail de fonds sur les dossiers du Pérécolaire et du Centre Social a permis de recevoir +40 k€ de recettes CAF par rapport à l'attendu ;
 - o Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle : + 30 k€.
- Impôts et taxes : +10 k€
 - o Perte sur les impôts locaux mais plus de produits sur les droits de mutation.
- Produits du domaine : +18 k€
 - o La régularisation sur plusieurs années de certaines redevances d'occupation du domaine public a apporté des recettes en plus : Orange FT, Marché hebdomadaire.

Enfin, les produits exceptionnels sont constitués majoritairement d'une plus-value sur la cession d'un tracteur et quelques participations, parrainages extérieurs pour des manifestations.

✓ **L'excédent de fonctionnement :**

L'excédent de fonctionnement de l'année 2019 affiche 971 k€.

Après intégration du résultat cumulé fin 2018 de 359 k€, l'excédent de fonctionnement fin 2019 atteint 1 330 k€.

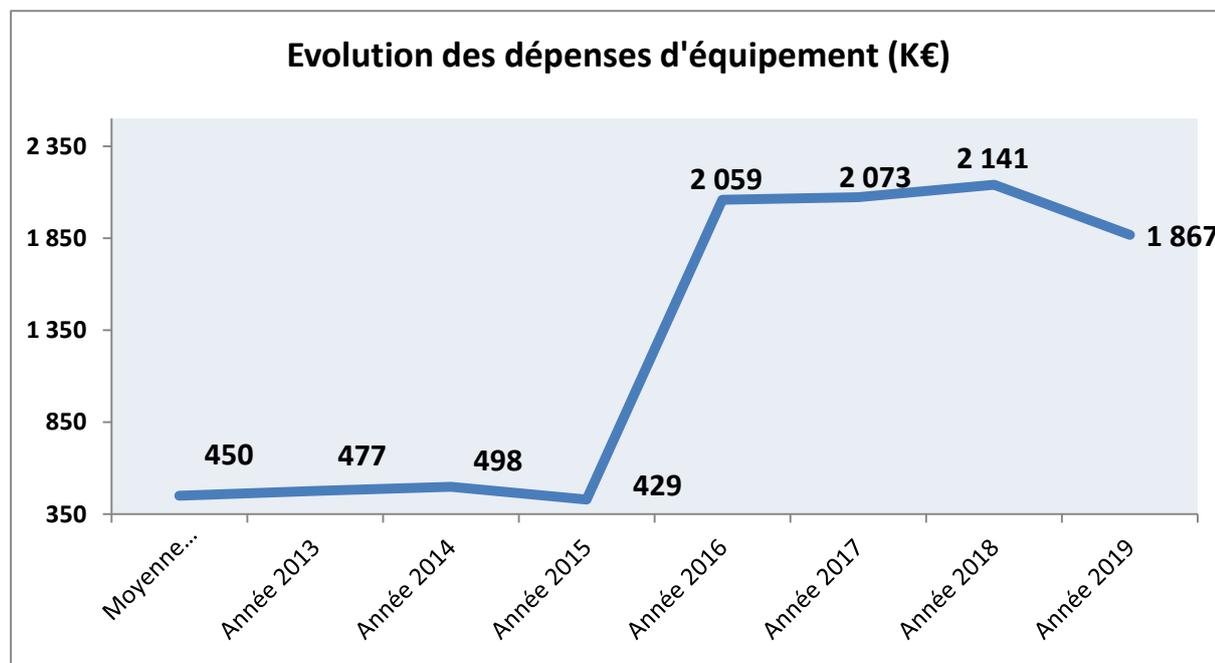
✓ **L'épargne de gestion :**

L'épargne de gestion (recettes de gestion – dépenses de gestion) s'élève à 1 045 k€.

✓ Section d'investissement - Dépenses

Chapitre	CA prévisionnel 2019	Reports sur 2020	TOTAL avec restes à réaliser
001 - Solde d'exécution N-1 (déficit)			
10 - Transfert SNA	397 927	0	397 927
16 - Emprunts	997 329	0	997 329
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 629	32 206	84 835
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	12 790	402	13 192
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 258 862	93 530	1 352 392
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	543 153	21 244	564 397
26 - PARTICIPATIONS	2 000	0	2 000
Totaux opérations réelles	3 264 689	147 382	3 412 071
040 - Opé. d'ordre de transfert entre section	424 720	0	424 720
TOTAL	3 689 409	147 382	3 836 791

Évolution des dépenses d'équipement (chapitres 20 à 23)



Répartition des dépenses d'investissements par opération :

	en k€	en %
Bâtiments publics	746	40%
Place Poussin	390	21%
Acquisitions diverses	216	12%
Voirie	204	11%
Collégiale	109	6%
Sports	91	5%
Accessibilité	53	3%
Autres	58	3%
Total	1 867	

Bâtiments publics : Rénovation de la salle de remise en forme (308 k€), Réhabilitation 1^{ère} phase de la toiture de l'école Pompidou (145 k€), Rénovation de l'Ex-Impartial (90 k€), Désamiantage/passage au gaz, Maison des Associations (34 k€), Désamiantage/démolition classe mobile R. Debré (30k€), Rénovation Ex-trésorerie (27 k€), Etude fusion Debré/Blanchard (10 k€), divers.

Place Poussin : honoraires divers liés au PPI sur l'aménagement de la place (320 k€), remplacement du réseau eaux pluviales, branchement eau (57 k€), candélabres, panneaux de chantier, enrobé.

Acquisitions diverses : achat tracteur (61 k€), matériels informatiques, licences, mobiliers (35 k€), décorations Noël (21 k€), véhicule (15 k€), équipements logistiques (15 k€), équipements cuisine central (15 k€), mobilier, équipements écoles (6 k€), équipement police (5 k€).

Voirie : Travaux de réfection des trottoirs Rue Jacques Ibert, Travaux de parking Rue Pasteur.

Collégiale : Honoraires AMO, contrôles techniques et premiers travaux de la restauration de la Collégiale (81 k€), restauration de la soufflerie (28 k€)

Sports : Parc des sports Tomasini 45 k€ (zone de lancer, dalle pour future tribune de baseball, relamping terrain de rugby et football, sanitaires et douches), Gymnase Houssays 46 k€ (remplacement plaques toiture, revêtement salle d'escrime).

Accessibilité : désamiantage/démolition classe mobile Jules Ferry (27 k€), accessibilité écoles M. Lefèvre et J. Ferry (18 k€), désamiantage école M. Lefèvre (5 k€)

Autres : décompte généraux définitifs Cinéma (18 k€), éclairage public rue J. Ibert (13 k€), création aire de jeux square Poussin (14 k€),

- Section d'investissement - Recettes

Chapitre	CA prévisionnel 2019	REPORTS SUR 2020	TOTAL avec restes à réaliser
Solde d'exécution N-1	-1 494 004		-1 494 004
10 - DOTATIONS ET FONDS D'INVESTISSEMENT	217 963		217 963
1068 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	2 007 105		2 007 105
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	482 869		482 869
16 - EMPRUNTS	1 040 095		1 040 095
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES			0
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	21 647		21 647
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 045		1 045
Totaux opérations réelles	2 276 719	0	2 276 719
024 - Produit des cessions		188 750	188 750
040 - Opé. d'ordre de transfert entre section	216 783		216 783
TOTAL	2 493 502	188 750	2 682 252
RESULTAT NET	-1 195 907	41 368	-1 154 539

Les principales recettes d'investissement se décomposent comme suit :

- Les subventions d'investissement allouées par les partenaires publics dans le cadre de la DETR pour les travaux d'amélioration des bâtiments publics et accessibilité, la DSIL et le FISAC pour les travaux de la Place Poussin, la DRAC et Fondation du Patrimoine pour la Collégiale,
- Le FCTVA reversé par la Préfecture sur les dépenses d'investissement mandatées sur l'exercice N-2. Le taux de compensation correspond à ce jour à 16,404 % du montant TTC des dépenses éligibles, soit 191 K€,
- La Taxe d'Aménagement due en matière d'urbanisme, soit 27 K€ en 2019 (35 K€ en 2018).

La section d'investissement ressort un déficit **de 1 196 K€ en 2019 déficit cumulé hors restes à réaliser**, et de **1 155 K€ restes à réaliser inclus**, lequel serait comblé entièrement par l'excédent cumulé de fonctionnement de 1 330 k€.

Les restes à réaliser contiennent 148 k€ de dépenses et 189 k€ de recettes soit un net de +41 k€ ; les recettes correspondant à la cession du commissariat de police.

Ainsi, le compte administratif 2019 fait ressortir un excédent toutes sections confondues de 175 k€.

UNE FISCALITE MAITRISEE

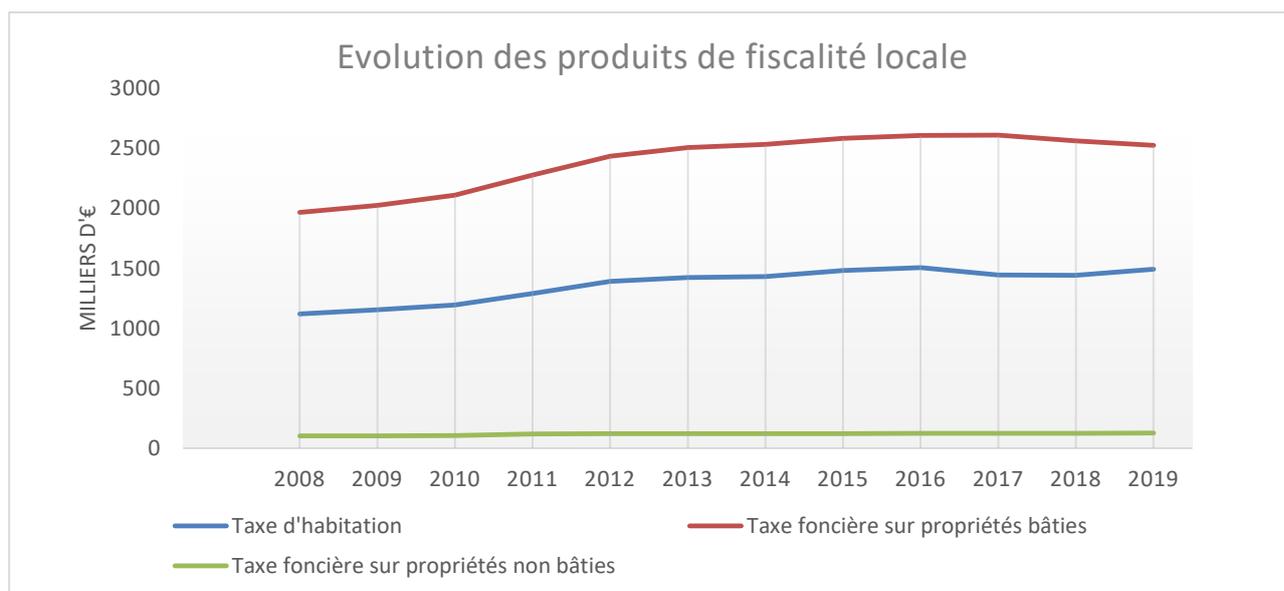
Les taux d'imposition des trois taxes locales ont évolué fortement de 2009 à 2012. Depuis 2014, les taux sont restés identiques hormis le taux de la taxe foncière sur le bâti sur lequel a été appliquée une baisse de -3% sur 2018 et 2019.

- Le taux moyen strate sur la taxe d'habitation augmente chaque année tandis que la ville maintient son taux,
- Le taux moyen strate sur le foncier bâti reste stable tandis qu'il baisse sur la ville depuis 2 ans,
- Le taux moyen strate sur le foncier non bâti reste stable depuis 3 ans et reste encore très élevé sur la ville.

Taxe d'habitation	2011	2012/2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux communal	16,64	17,14	17,14	17,14	17,14	17,14	17,14	17,14
Taux moyen de la strate	14,33	14,38	14,47	14,71	14,98	15,13	15,13	15,21

Taxe foncière s/ bâti	2011	2012/2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux communal	35,4	36,46	36,46	36,46	36,46	36,46	35,37	34,31
Taux moyen de la strate	20,88	20,82	20,82	20,99	21,07	20,85	20,85	20,88

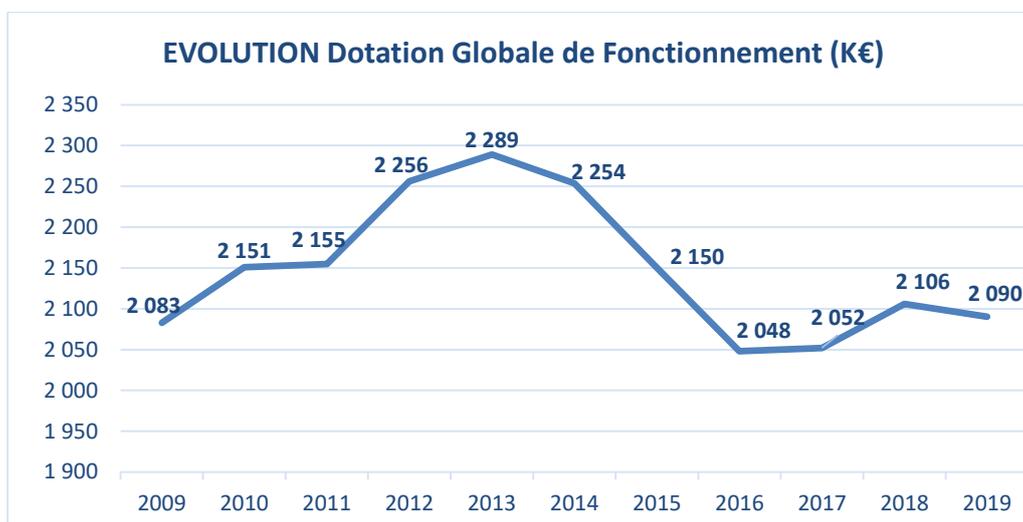
Taxe foncière s/ non bâti	2011	2012/2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux communal	72,72	74,9	74,9	74,9	74,9	74,9	74,9	74,9
Taux moyen de la strate	58,01	57,94	57,56	58,52	56,13	52,44	52,44	52,84



LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La dotation globale de fonctionnement est principalement composée de 3 dotations :

- La dotation forfaitaire
- La dotation de solidarité rurale
- et la dotation nationale de péréquation



	2017	2018	2019
DOTATION FORFAITAIRE	1 188	1 183	1 178
DOTATION SOLIDARITE RURALE	634	682	696
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	230	241	217
	2 052	2 106	2 090

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

Suivi des effectifs depuis 2013

	Titulaires	Non titulaires	Tout statut
2013	130	42	172
2016	116	45	161
2017 (transfert SNA)	102	36	138
2018	126	34	160
2019	129	34	163
	(101,11 ETP)	(25,57 ETP)	(soit 126,68 ETP)

Évolution des charges de personnel depuis 2014

en milliers d'€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges de personnel	4 921	4 824	4 878	4 487	4 838	4 873

Les charges de personnel sont conformes au budget (4 875 k€ prévus).

Le ratio des charges de personnel représente 57,5% dans la répartition des dépenses de 2019 ; il était de 55% en 2018 et 56% en 2017.

Elles intègrent les impacts liés au GVT, aux contrats PEC (Parcours Emploi Compétence), aux contrats CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire), départs à la retraite et recrutement pour remplacement la même année (secteurs des Ressources Humaines et Marchés publics).

CHARGES FINANCIERES

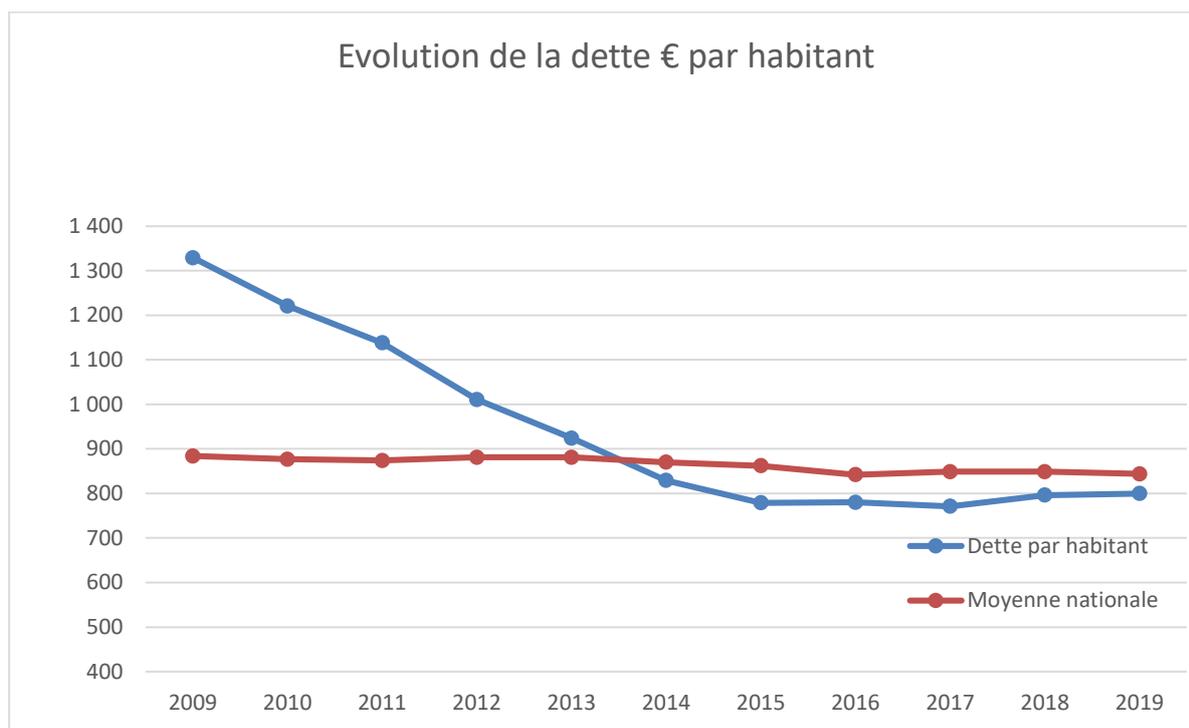
La ville a dû légèrement augmenter l'annuité de la dette tout d'abord pour le financement de grosses opérations que sont l'aménagement de la Place Poussin et la restauration de la Collégiale et ensuite pallier le décalage, dans le temps, entre les dépenses et les recettes d'investissement. Fin 2019, on note, en effet, que 79% des dépenses d'équipements ont été réalisés face aux 59% de subventions touchées.

On note toutefois une baisse des intérêts liée à une évolution de la dette centrée sur le remboursement du capital et aux récentes négociations bancaires à des taux intéressants. Deux emprunts à taux d'intérêts très élevés (4.22 % et 3.96 %) vont s'éteindre au cours des années 2020 et 2021 et vont faire baisser l'annuité.

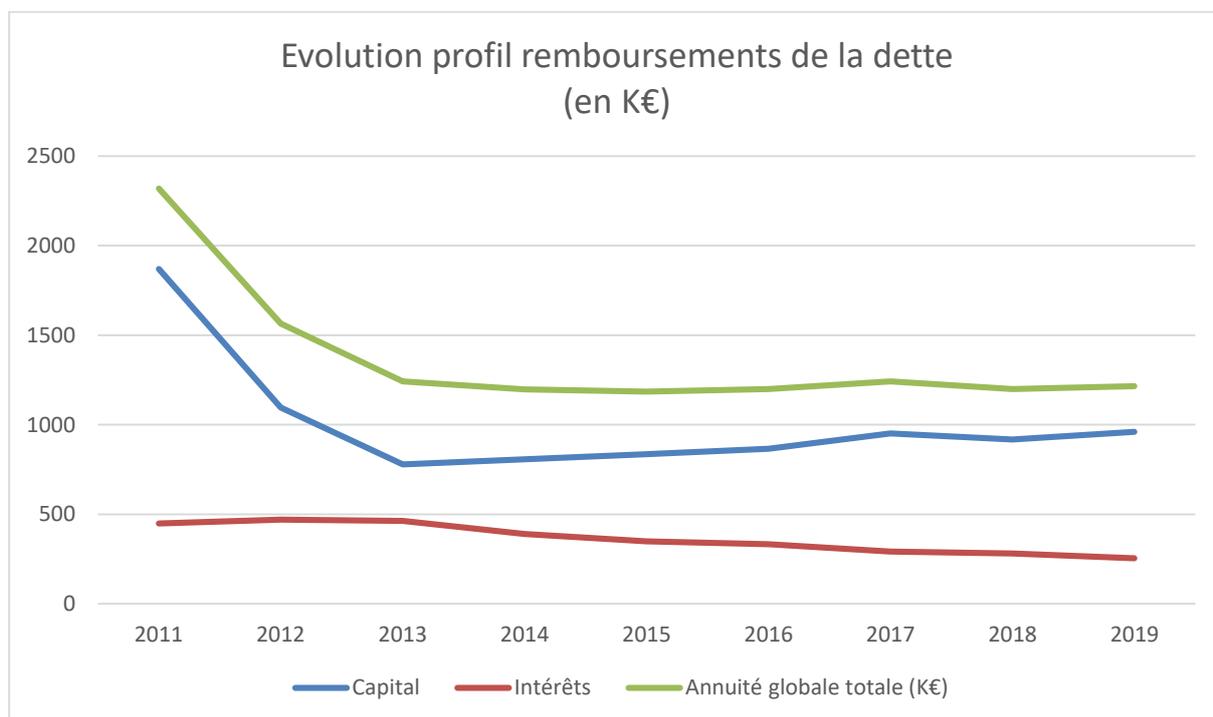
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capital	1095	779	807	835	866	952	934	997
Intérêts	469	463	390	349	333	291	281	262
Annuité globale totale (K€)	1564	1242	1197	1184	1199	1242	1215	1 259

Après consultation auprès des banques, la ville a retenu de nouveau la Banque Postale pour l'emprunt contracté en 2019 au taux de 1.24%.

Le remboursement en capital de la dette en section investissement est couvert par le virement de la section de fonctionnement.



La dette par habitant s'établit autour de 780 € depuis 2015. Elle est remontée à 800€, toujours en-deçà de la moyenne nationale à 844 €.



Le ratio de désendettement est stable et est de 6.8 ans pour l'année 2019 (le seuil de vigilance se situe autour de 11/12 ans).

L'état de la dette au 31 décembre 2019 affiche un capital restant dû de 7 110 k€ (tableau ci-dessous).

Objet	Organisme prêteur	Capital origine (€)	Type taux	Date fin	Durée	Taux	Capital restant dû au 31 décembre
CONST 31 LOGT CAPUCI	EURE HABITAT	43 753	TF	01/12/2025	6 ans et 9 mois	5,8	14 420,20
LOGEMENTS D'URGENCE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13 330	TF	01/10/2021	2 ans et 7 mois	4,3	1 409,74
Travaux Acquisitions diverses	CAISSE EPARGNE HAUTE NORMANDIE	985 000	TF	26/01/2021	1 an et 11 mois	3,96	161 024,81
Renégociation au 01.05.07et1/05/2012	DEXIA	5 873 876	TF	01/05/2027	12 ans	4,05	2 380 740,75
Travaux Acquisitions diverses	CAISSE EPARGNE HAUTE NORMANDIE	620 000	TF	05/01/2022	2 ans et 10 mois	4,54	124 000,04
Travaux Acquisitions diverses	DEXIA	400 000	TI	31/07/2024	5 ans et 5 mois	2,5	126 666,53
Acquisitions Travaux divers	CAISSE DEPOTS-CONSIGNATION	400 000	TF	01/02/2024	4 ans et 11 mois	4,42	162 972,13
TRAVAUX ACQUIS DIVERSES	DEXIA	350 000	TF	01/11/2026	7 ans et 8 mois	4,68	191 822,73
Francs Suisse Renégoié 2012	DEXIA	2 648 316	TF	01/05/2020	1 an et 2 mois	4,22	192 686,78
Caisse des dépôts cinéma	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	412 996	TI	01/04/2036	17 ans et 1 mois	2,01	351 046,60
PRET FINANCEMENT INVESTIST	LA BANQUE POSTALE	880 000	TF	01/01/2037	17 ans et 10 mois	1,35	759 000,00
PRET FINANCEMENT INVESTIST	LA BANQUE POSTALE	880 000	TF	01/01/2033	13 ans et 10 mois	1,46	777 333,31
PRET FINANCEMENT INVESTIST	LA BANQUE POSTALE	880 000	TF	01/10/2036	17 ans et 7 mois	1,6	837 462,22
PRET FINANCEMENT INVESTIST	LA BANQUE POSTALE	1 000 000	TF	01/09/2039	19 ans et 9 mois	1,24	988 966,73
PRET FINANCEMENT Rue Pasteur et Place Poussin	CREDIT AGRICOLE	34 445	TF	18/07/2024	60 mois	0,6	34 445,00
PRET FINANCEMENT Rue Pasteur et Place Poussin	CREDIT AGRICOLE	5 650	TF	18/07/2021	24 mois	0,6	5 650,00

LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2020

LA FISCALITE ET LA TARIFICATION DES SERVICES PUBLIC LOCAUX

1- Fiscalité

La majorité municipale, dans un souci de renforcement de l'attractivité de la ville, a décidé de baisser le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 3% en 2018 et 2019.

Pour 2020, au regard de la situation liée au COVID 19 et des incertitudes qui pèsent sur les finances publiques de l'État et par voie de conséquences sur celles de la Commune, mais également en raison du paiement de dettes antérieures, il est non envisageable de baisser les taux d'imposition.

Il est bien prévu néanmoins une stabilisation des taux de foncier bâti et non bâti.

Les estimations de produits fiscaux seront établies sur la base des taux suivants.

	Taxe d'Habitation	Taxe Foncière Bâti	Taxe Foncière Non Bâti
2020	-	34,31%	74,9%

2- Tarification des services publics locaux

La municipalité, conformément à ses engagements, fait le choix de ne pas augmenter la tarification des services offerts à la population andelysienne.

En outre, des mesures fortes ont été prises pour soutenir tant nos commerçants, nos administrés que les personnes fragilisées dans cette période exceptionnelle. En effet :

- La redevance d'occupation du domaine public au titre des terrasses pour l'année 2021 payable par les commerçants en 2020 a été supprimée, des extensions de terrasse ont également été décidées.
- Le loyer exigible à notre partenaire « Noé Cinéma » a été réduit de moitié pour 2020,
- La gratuité du musée est appliquée sur toute la période d'ouverture durant l'état d'urgence sanitaire,
- Le report des abonnements de la salle municipale de fitness pour les abonnés qui le souhaitent a été décidé,
- Une tarification sociale a été instaurée pour les personnes souhaitant bénéficier du système de portage de repas à domicile mis en place pendant le confinement.

LA RECHERCHE CONSTANTE D'UN AUTOFINANCEMENT OPTIMISE

Aux fins de financer les projets structurants de la Commune, la Municipalité se doit d'optimiser son autofinancement de la section d'investissement. C'est un objectif ambitieux au vu de la situation épidémique, des dépenses que la collectivité a dû engager, des choix de soutien qu'elle a choisi d'opérer.

1- Des recettes fragilisées

Les dotations de l'État stabilisées

Comme explicité précédemment, il est prévu conformément à la loi de finances pour 2020 une stabilisation des dotations de l'Etat.

Dotation Globale de fonctionnement	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020
Dotation Forfaitaire	1 282 290 €	1 187 756	1 183 210	1 177 612	1 166 654
Dotation de Solidarité Rurale	548 052 €	633 767	681 717	695 843	738 324
Dotation de péréquation	216 788 €	230 541	240 958	216 862	209 500
Total	2 047 130 €	2 052 064	2 105 885	2 090 317	2 114 478

Le versement de l'attribution de compensation à Seine Normandie Agglomération

La ville percevra au titre de 2020 le montant de **1 073 K€** intégrant notamment les sommes liées au transfert de la compétence périscolaire et accompagnement dans les transports scolaires.

Les pertes de recettes liées au COVID 19

Les pertes subies :

- Droits de mutation : 30K€
- Recettes liées à la restauration municipales : 41K€
- Recettes salle de fitness : 12K€

Les pertes choisies :

- Loyer cinéma : 9,5K€
- Droits de terrasse : 5K€
- Culture et musée : 7K€

2- Une optimisation des moyens et des coûts

- Malgré l'inscription de dépenses exceptionnelles

A l'instar de 2019, toutes les dépenses seront analysées et toutes les pistes d'économies recherchées : la téléphonie, les prestations informatiques, les fournitures de petit matériel, les fluides, les frais d'affranchissement et documentation.

Il est à noter toutefois que cette année 2020 est marquée par des dépenses exceptionnelles :

- Liées au COVID 19, **soit environ 35K€ liés à l'achat de masques et le matériel de protection sanitaire pour le personnel, la population,**
- Liées au paiement de la seconde et **dernière échéance au FIPHFP pour non déclaration des travailleurs handicapés entre 2010 et 2013, soit 52K€,**
- **Liées à l'indemnisation des commerçants pour la phase 1 de la place poussin,** véritable mesure de soutien économique et de réparation des désagréments subis. Un montant de **30 K€ sera inscrit au BP 2020.**

Le choix sera fait également d'inscrire 40K€ en dépenses imprévues pour accompagner potentiellement les commerces qui ont durablement souffert durant cette crise sanitaire. La faisabilité technique et juridique d'un tel dispositif devra être préalablement éprouvée.

- Une ville qui reste dynamique et poursuit son soutien aux associations

Parce qu'une ville vit notamment au rythme des manifestations qui y sont organisées, rendues d'autant plus nécessaire à la sortie de la pandémie, elle poursuivra l'organisation directe ou indirecte de nombreuses manifestations dans les domaines culturels, sportifs et patriotiques sur le dernier trimestre. Les services travaillent d'ores et déjà notamment à la réalisation :

- De la seconde édition de la « Frappadingue » ;
- D'une nouvelle édition du Trail des Rois maudits ;
- D'un tournoi de combat médiéval associé de nombreuses animations ;
- D'Octobre rose ;
- De l'édition 2020 du festival de Noël.

L'agenda de rentrée est déjà bien rempli et les services réfléchissent également au regard de l'annulation du feu d'artifice à une grande manifestation populaire, festive sur les mois de septembre-octobre, basée sur le thème des « retrouvailles ».

Cette situation et l'absolue nécessité de maîtrise des dépenses courantes ne remettront, en outre, pas en cause le soutien de la municipalité aux associations andelysiennes. Ces dernières ont toutefois été sollicitées au vu du contexte épidémique pour participer à l'effort collectif.

Elles ont répondu pour la grande majorité favorablement à l'appel de la municipalité.

Le montant global versé sera donc moindre avec l'inscription d'une réserve importante qui servira de potentiels financements à des projets portés par les associations.

✓ **La poursuite de l'optimisation des charges de personnel**

Le cadrage budgétaire pour le budget 2020 a fixé un objectif **d'augmentation maximale des charges de personnel de 2,4%** :

Cet objectif est ambitieux car le budget ressources humaines devra intégrer :

- les effets issus des réformes gouvernementales, liés au glissement vieillesse technicité et l'augmentation des cotisations patronales, pour environ 80K€,
- le renforcement en moyens humains des directions de la Communication et des Ressources Humaines pour environ 20K€,
- la mise en place du RIFSEEP pour environ 40K€,
- l'augmentation de la prime d'assurance des risques statutaires pour un montant de 30K€
- l'attribution de la prime COVID valorisant les personnels mobilisés pendant la crise sanitaire pour un montant global estimé à environ 10K€.

L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES ANDELYSIENS : LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS 2020

LES PROGRAMMES D' ACTIONS

✓ **Le plan pluriannuel de restauration de la collégiale « Notre-Dame » et la réalisation de la tranche ferme**

S'agissant du PPI de restauration de l'édifice, il a été validé en 2015 la réalisation d'un diagnostic de travaux sur la collégiale Notre-Dame qui subit l'outrage des années et se dégrade fortement. Il est utile de préciser que pendant de nombreuses années, les lieux culturels et notamment la Collégiale Notre Dame n'ont fait l'objet d'aucun entretien, d'où la situation actuelle.

Le plan pluriannuel de réhabilitation est estimé actuellement à **environ 2 400 K€ HT financés à hauteur de près de 60% par la DRAC et le CD 27.**

L'année 2019 a vu le démarrage de la tranche ferme pour un montant de 81K€ TTC.

Les travaux de la phase ferme devraient se terminer fin 2020 pour un montant de 598K€ HT en dépenses et 399K€ de recettes.

	TOTAL	Réalisé 2018	Réalisé 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Dépenses							
Travaux	1 998 376		63 142	534 970	716 351	530 514	153 399
Honoraires architecte et cotraitants	177 298	113 989		18 948	22 694	16 807	4 860
Honoraires AMO	39 572	3 200	2 447	9 420	12 536	9 284	2 684
Contrôle technique	8 653		2 825	2 968	1 320	1 100	440
Coordination sécurité	9 645			3 126	3 365	2 243	912
Provision imprévus	105 617	6 630		28 973	35 818	26 526	7 670
TOTAL HT	2 339 160	123 819	68 414	598 405	792 084	586 473	169 965
TOTAL TTC	2 799 078	147 943	81 607	716 202	947 993	701 911	203 421
Recettes							
Drac	934 774		51 571	263 794	316 834	234 589	67 986
Département	453 571			135 753	162 590	120 411	34 817
TOTAL	1 388 345	0	51 571	399 547	479 424	355 000	102 803
Coûts résiduels	1 410 733	147 943	30 036	316 654	468 570	346 911	100 618

✓ **Les projets de développement urbain**

1- La révision du Plan local d'urbanisme

- Les raisons de la révision et les objectifs poursuivis

La commune dispose aujourd'hui d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 05/10/2007.

Le PLU est le document stratégique qui traduit l'expression du projet urbain. Ce document n'étant pas par nature figé, il a fait l'objet de deux modifications le 24/02/2010 et le 13/04/2012 ; et d'une mise à jour le 27/06/2017.

Le PLU en vigueur ne tient pas compte des évolutions issues des lois récentes. Par ailleurs, ce dernier reste un outil complexe et difficile à appréhender : il est peu lisible, fait mention de beaucoup d'exceptions et reste parfois incompréhensible pour les administrés ou pour les professionnels.

Il reste également perçu comme étant trop rigide par rapport au cadre existant et ne répond plus aux besoins des habitants.

De plus, il est nécessaire d'envisager une redéfinition de l'affectation des sols et une réorganisation de l'espace communal notamment au vu des projets en cours menés par la Municipalité.

Au vu de ses éléments, il a été décidé par délibérations en date des 26 juin 2018 et 12 mars 2019 de réviser le Plan Local d'Urbanisme de la Commune. Cette révision doit répondre aux objectifs suivants :

- Prendre en compte des évolutions législatives (Grenelle 2, loi ALUR, loi LAAF, loi Macron...),
- Élaborer un projet de territoire communal équilibré et adapté,
- Permettre la requalification de certains secteurs en pensant à un réaménagement d'ensemble (quartier du Levant, friches industrielles),
- Permettre le développement des activités touristiques et de services et maintenir des activités économiques et commerciales existantes,
- Repenser la consommation foncière de façon à préserver l'activité agricole et les espaces naturels,
- Assurer la préservation de l'environnement au travers de la définition d'une trame verte et bleue,
- Prendre en compte le développement des technologies numériques,
- Faciliter les déplacements, notamment en organisant les liaisons douces (piétonnes, cyclables...).

L'année 2020 sera consacrée à l'élaboration du PADD, sa traduction réglementaire et le lancement d'Opérations d'Aménagement Programmées (OAP). Un montant de 50 K€ sera donc inscrit au Budget primitif 2020.

- La réalisation d'une étude d'urbanisme pré-opérationnelle et d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le levant et ses environs

La révision du Plan Local d'Urbanisme, actuellement en cours, doit à travers la réalisation d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « poussée », mettre en perspective les contours du renouveau de ce bassin de vie. Cette OAP encadrée par l'article **R.151-8** du code de l'urbanisme aura donc pour objectif de préciser les conditions d'aménagements du quartier en précisant les attentes de la collectivité sur plusieurs thématiques allant de l'insertion architecturale à la mixité fonctionnelle et sociale du site.

La municipalité a préalablement souhaité que puissent être étudiées en profondeur les possibilités de reconversion du site à l'image de ce qui a pu être réalisé pour l'étude multi sites rendue le 25 septembre 2019.

La réalisation d'une étude d'urbanisme pré-opérationnelle validée lors du conseil municipal du 16 juin 2020 permettra ainsi d'envisager la recomposition et la programmation sur ce secteur. Elle permettra de définir un projet d'aménagement d'ensemble adossé à un bilan prévisionnel d'opération tout en intégrant des étapes de concertation et en précisant les modalités de réalisation offertes à la

collectivité. Ce schéma de recomposition du quartier du Levant sera dès lors traduit dans le Plan Local d'Urbanisme par le biais de l'OAP « poussée ».

Dans le cadre de la convention de partenariat Région Normandie/EPF Normandie 2017-2021, l'EPF Normandie cofinance et assure la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de résorption de friches, à la demande et au bénéfice des collectivités locales et de leurs établissements publics.

C'est donc à ce titre, que la Ville des Andelys souhaite mobiliser le Fonds Friches pour réaliser cette étude.

Le périmètre de l'étude inclut les Tours du Levant, en cours de déconstruction, et ses abords : la surface commerciale Intermarché, ainsi que d'autres secteurs résidentiels tels que Le Clos du Gambon ou Les Maraîchers.

Le financement de l'étude est assuré dans le cadre de la convention de partenariat Région Normandie/EPF Normandie 2017-2021. L'enveloppe maximale allouée pour l'étude s'élève à 100 000€ TTC.

- Le financement de l'étude est réparti de la façon suivante :
 - • 35 % du montant TTC à la charge de l'EPF Normandie, soit 35 000 € TTC
 - • 40 % du montant TTC à la charge de la Région Normandie, soit 40 000 € TTC
 - • 25 % du montant TTC à la charge de la Ville, soit 25 000 € TTC maximum
- La réalisation d'une étude flash

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune avec notamment pour objectif de **repenser la consommation foncière du territoire de façon à préserver l'activité agricole et les espaces naturels**, les services de la Commune ont récemment pu identifier un site urbain « en dent creuse » rue Lavoisier. Les parcelles concernées s'insèrent dans un périmètre résidentiel large de près d'un hectare à proximité du Gambon, dégageant une opportunité foncière qui permettrait de répondre en partie à la demande de logements de la commune, dans un secteur stratégique (renouvellement du quartier du Levant, proximité des équipements, ...).

Aussi, il a été décidé par délibération du 16 juin dernier de faire réaliser une étude dite flash dont la prise en charge est assurée à 100 % par l'EPFN. Cette étude permettra de fiabiliser ou non la réflexion communale en testant un scénario d'aménagement sur ce secteur avec l'ambition d'un projet de qualité et ainsi orienter la collectivité sur le mode opératoire adapté, le cas échéant.

2- Le report de la phase 2 du réaménagement urbain et paysager de la place Poussin

La place « Nicolas POUSSIN », située entre le Cinéma et la Collégiale Notre Dame, emblème du cœur de ville commercial ne répond plus aujourd'hui qu'à une logique de stationnement et d'accueil du marché une fois par semaine. Aussi, il est souhaité par les élus, de disposer d'un espace public aménagé pour répondre aux besoins des piétons, usagers et des commerces.

En redonnant de la luminosité à cette place, en la rendant accessible et en la dotant d'un mobilier urbain moderne et de qualité, l'objectif en 2019 était de lancer le coup d'envoi d'un renouveau urbanistique et paysager du cœur ville des Andelys tout en favorisant l'attractivité commerciale et ce en parallèle de la restauration de la collégiale Notre Dame. Sa réalisation est estimée à 2 900K€ HT et bénéficie des soutiens financiers des partenaires suivants :

- Région Normandie, Département, Seine Normandie Agglomération,
- État au titre de la DSIL.

La phase 1 du projet a été réalisée dernier trimestre 2019 et a rempli ses objectifs d'un projet ambitieux et novateur.

D'un point de vue comptable, et au regard de l'APCP, la majorité des versements liés à la phase 1 a été réglée en début d'année 2020. **Il conviendra donc d'inscrire 812 795€ TTC au BP 2020. La phase 2, programmée de prime abord de mars à novembre 2020 est repoussée à 2021**, les délais fixés au regard de la situation épidémique ne peuvent être garantis pour une libération complète de la place fin novembre. En outre, il était impensable pour la municipalité de pouvoir engendrer la moindre gêne pour les commerçants au vu des difficultés qu'ils subissent actuellement.

✓ Le développement durable et l'engagement environnemental

La ville s'est fortement engagée depuis plusieurs années sur la thématique de la protection de l'environnement en refusant le projet Terralys (à ce titre, elle a d'ailleurs porté une action en justice et a obtenu gain de cause) et en émettant un avis défavorable sur l'actualisation et l'extension des périmètres d'épandage des sous-produits sur des terres agricoles du SCA TISSUE France.

Elle a poursuivi son engagement en 2018 sur la thématique du développement durable avec l'installation de ruchers et le projet de minéralisation des espaces verts.

En 2020, elle souhaite poursuivre son action notamment :

- En implantant de nouveaux ruchers
- En créant un conseil environnemental associant les forces vives du territoire (associations, citoyens, élus). Si les contours de son intervention restent à définir, il formulera des avis émettra des propositions sur les questions liées à l'environnement et au développement durable
- En renforçant également son maillage de voies douces sur le territoire. Pour cela, il est confié la réalisation d'une étude opérationnelle à la SPL « Normandie Axe Seine ».

Les objectifs recherchés de cette étude sont les suivants :

- Permettre une connexion entre le Petit Andely jusqu'au quartier-est pour les cyclistes et les piétons, en lien avec la Seine à vélo et la promenade des Prés.
- Etablir une liaison avec la place Nicolas Poussin en cœur de ville,
- Identifier et valoriser le circuit avec les différents spots patrimoniaux, naturels et d'activités,
- Intégrer le projet dans les standards de développement durable.

Le coût global de cette étude est de 39K€ TTC.

✓ Le développement du numérique

1- Le développement de l'école numérique

La ville se mobilise depuis plusieurs années pour moderniser les outils mis à disposition de l'équipe éducative (achat de TNI).

Le COVID a démontré qu'il fallait aller encore plus loin et plus rapidement.

Au-delà de continuer à doter les établissements scolaires de tableaux numériques interactifs, la ville des Andelys proposera, aux enseignants, élèves et parents de ses écoles, une **solution d'Espace Numérique de Travail ergonomique et performante**, sécurisée, conforme aux référentiels en vigueur (notamment SDET, CNIL et RGPD) et déjà connue et plébiscitée par l'Académie et l'écosystème éducatif local. Cet outil permettra un contact permanent entre les écoles, les parents et la collectivité.

La ville des Andelys contribuera ainsi à favoriser l'innovation pédagogique et la transformation des pratiques pédagogiques dans l'école au service de la réussite scolaire de tous les élèves.

La mise en place de l'école numérique sur la ville des Andelys participera également à répondre en tout ou partie aux objectifs suivants :

- Favoriser l'acquisition des fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) et l'individualisation de la pédagogie ;
- Favoriser l'acquisition par les élèves de compétences numériques ;
- Développer les usages du numérique à l'école mais aussi autour de l'école, notamment pendant les activités périscolaires ;
- Rendre possibles l'accompagnement et le soutien des élèves en dehors du temps scolaire.

Un budget de près de 40K€ TTC sera donc mobilisé dès 2020 pour la réalisation de ce projet. Cette opération est financée au titre de la DETR.

- L'installation d'un panneau numérique

Il est apparu primordial à la municipalité de renforcer son système d'informations à destination de la population. Le panneau électronique précédemment situé devant la mairie, devenu désuet a été retiré. Il est prévu en 2020 la mise en place d'un panneau numérique moderne et adapté aux besoins de la collectivité et des associations.

Le coût de cette opération est estimé à plus de 33K€ TTC.

✓ La poursuite du plan de rénovation des voiries communales et d'enfouissement des réseaux

Comme annoncé dans le programme politique de la majorité municipale, un plan ambitieux de réfection des voiries communales sera lancé pour 2020-2026.

L'année 2020 verra l'inscription de **150K€ TTC de budget en investissement et 50K€ en participation de fonctionnement auprès du SVVS**. Le budget sera concentré prioritairement sur la réalisation d'aménagements de sécurité :

- Rue Raymond Phélip devant le collège Roger Gaudeau incluant un programme d'enfouissement des réseaux,

- Suppression d'un Plateau ralentisseur + Réfection Trottoirs-Caniveaux, Rue Henri Rémy devant le garage Chevallereau,
- RD316 - Création Réseau Eaux Pluviales, Avenue République,
- Au hameau de Villers incluant la mise en place de coussins lyonnais, ralentisseurs routiers en béton contrasté, sur la Rue des Mille Raies.

Ces opérations sont susceptibles d'être financées au titre de la DETR.

Nous rappellerons en outre que la qualité des trottoirs s'apprécie aussi à l'entretien quotidien qui peut être réalisé. Le « plan propreté » de la ville, efficient depuis 2014 sera poursuivi, **avec la création d'une brigade anti-incivilités** composée d'agents assermentés chargés de réprimer les atteintes à la propreté de la Commune sur le domaine public (mégots, déjections canines).

✓ **La sécurisation des falaises**

Le second semestre de l'année 2020 verra le lancement du marché public de sécurisation des falaises derrière l'ancienne laiterie consistant en la pose de filets sur la paroi rocheuse et des protections anti chute de pierres. Ce dossier fait l'objet d'un traitement minutieux au vu de son caractère sensible et coûteux :

- Sensible au regard de la proximité de certaines habitations et du classement en monument historique de la falaise,
- Coûteux au vu des travaux d'importance à réaliser.

La ville est d'ailleurs assistée par le cabinet IMSRN pour l'accompagner dans ces démarches.

Une entreprise sera mandatée cette année pour dévégétaliser la zone et retirer les éboulis. **Un budget de 15K€ sera mobilisé.**

Les travaux d'ampleur de sécurisation seront réalisés en 2021 après notification de la subvention liée au fonds Barnier.

✓ **La création du nouveau commissariat de police**

Le bâtiment, anciennement affecté au commissariat de police nationale de juillet 1817 à Avril 2000, ne répond plus à la réglementation du code du travail en vigueur, n'est plus adapté pour permettre un travail d'équipe de qualité et un accueil satisfaisant du public.

Celui-ci est de surcroît devenue énergivore.

La Nature du projet est de transférer les installations actuelles de la police municipale des Andelys dans un bâtiment réhabilité répondant aux nouvelles normes énergétiques, rue Sellenick aux Andelys.

Le coût du projet est estimé entre 250 et 300K€, réalisé sur deux exercices (2020-2021), financé à hauteur de 40% par la DETR et la vente des locaux actuels pour 190K€.

✓ **Le réaménagement des bâtiments publics (sportifs, scolaires et associatifs)**

Un budget de près de 250 K€ TTC dont 70K€ pour financer le paiement du P3 à Dalkia sera inscrit pour financer l'ensemble de ces opérations.

1- Les travaux dans les bâtiments sportifs

Un budget d'environ 55K€ sera fléché sur ces opérations dont l'implantation d'une nouvelle tribune de baseball.

En effet, suite à une demande d'intervention du club de baseball le 9 mai 2018 pour réparer les gradins de leur terrain, il a été constaté sur place la dégradation importante de l'ouvrage.

Par mesure de sécurité il a été décidé de fermer les gradins et d'interdire l'accès aux publics le temps d'étudier la possibilité de réaliser des travaux de réfections.

Après avoir vu les différentes possibilités de travaux de réfections en interne ou par entreprise, il a été décidé qu'il n'était pas judicieux de réaliser des travaux de réfections sur une structure non conforme, places assises dangereuses et aucune pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Par mesure de sécurité et en accord avec le club de Baseball et le service des sports, les gradins ont été démontés.

En 2019, il a été décidé avec l'association sportive de monter un projet de tribunes pouvant accueillir en toute sécurité du public avec des places pour accès PMR. Il a été également décidé d'effectuer les travaux en deux étapes afin de lisser les dépenses sur 2 années ; en 2019, réalisation d'une dalle de béton pouvant supporter la charge d'une tribune et en 2020, installation d'une nouvelle tribune.

Cette nouvelle tribune de 40 places assises dont 4 avec accès PMR pourra accueillir en toute sécurité du public pour les rencontres des matchs de baseball. **Le budget afférent à cette opération est d'environ 21K€ subventionnable au titre de la DETR.**

2- L'amélioration des locaux scolaires

Un budget de 45K€ TTC sera inscrit pour effectuer divers travaux dans les bâtiments et la réalisation de l'audit sur la Qualité de l'Air Intérieur dans les classes scolaires.

3- L'amélioration des autres locaux publics et associatifs

Un budget de 80K€ sera mobilisé sur ces opérations dont 33K€ pour poursuivre la réfection de l'espace Sainte Clotilde :

- Mise en conformité obligatoire de l'exploitation chauffage,
- Changement de l'ensemble des robinets thermostatiques,
- Création de deux WC et mise en peinture.

La réalisation de ces projets sera assurée avec les recettes suivantes :

- L'autofinancement ;
- Les subventions d'investissement des partenaires institutionnels ;
- Le Fonds de Compensation de la TVA pour 328K€ ;
- Le recours à l'emprunt sur des opérations structurées ;
- Enfin des recettes plus marginales, telle que la Taxe d'Aménagement (ancienne Taxe Locale d'Équipement) dont les montants sont difficiles à appréhender.

L'année 2020, bien que marquée par le COVID 19, s'annonce riche en projets, marquée principalement par la réalisation de la tranche ferme de la restauration de la collégiale, de la construction du nouveau poste de police.

C'est plus de 2 400K€ de dépenses d'équipements qui seront proposées au budget primitif 2020.

Le besoin en financement sera donc important et la poursuite de la politique d'optimisation des coûts et des moyens, nécessaire.

Dans un contexte international et national très instable, la municipalité continuera à agir au plus près des besoins de andelysiens, **sans augmentation de la pression fiscale locale.**
